

Le parcours d'adhésion à BforBank Vie s'effectue sur le site via un formulaire en ligne. A tout moment, vous pouvez interrompre votre adhésion et la reprendre ultérieurement. Ce guide a pour but de vous aider à remplir votre demande d'adhésion étape par étape.

ETAPE 1

DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL

Pour vérifier que l'assurance-vie correspond à vos objectifs, votre situation patrimoniale et votre sensibilité au risque, nous avons élaboré un questionnaire permettant de définir votre profil d'investisseur, votre projet et votre horizon de placement.

ETAPE 2

SAISIE DE VOS COORDONNÉES

Dans cette étape vous saisissez les informations nécessaires à votre adhésion. Les champs suivi d'un astérisque (*) sont des champs obligatoires.

ETAPE 3

RÉPARTITION DE VOS VERSEMENTS

Vous composez votre adhésion sur mesure.

► **Indiquez le montant de votre versement initial et de vos versements réguliers**

Avec BforBank Vie, le versement initial est de **1 000 € minimum** et les versements réguliers sont possibles à partir **50 €/mois** (ou 150 €/trimestre ou 600 €/an). **Vous ne payez aucun frais sur vos versements.**

► **Répartissez votre versement initial et vos versements réguliers**

En plus du fonds Euro, une sélection de **51 fonds gérés par des établissements financiers de renom, a été établie avec les spécialistes d'Amundi**. Face à ce large choix, vous n'êtes pas seul :

- **En optant pour la répartition guidée**, nous vous orientons vers la répartition (Sécuritaire, Prudente, Equilibrée ou Dynamique) correspondant le mieux à votre profil d'investisseur, votre horizon de placement et votre projet. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous orienter vers une solution de répartition différente de celle préconisée dans le cadre de la répartition guidée. Les répartitions-types proposées, établies dans les conditions de marché actuelles sont révisées trimestriellement par nos experts. Afin de consulter l'évolution de leur composition et adapter votre investissement initial, nous vous invitons à vous rendre régulièrement dans la rubrique Arbitrage de votre Espace Client en mode accompagné.
- **Si vous ne souhaitez pas être accompagné**, vous pouvez opter pour la répartition libre et choisir directement les supports d'investissement que vous souhaitez parmi les supports en unités de compte et le support Euro.
- **Vous disposez d'un accès aux documents d'information** de tous les supports en cliquant sur le nom du support.

► **Choisissez vos options de gestion financière**

Vous disposez des options de gestion financière essentielles pour gérer au mieux votre adhésion en fonction de l'évolution des marchés financiers.

- l'option **«Stop Win»** vous permet de sécuriser les plus-values d'un ou de plusieurs supports dans un contexte de hausse des marchés. Lorsque la valeur du support sélectionné atteint le pourcentage maximum de progression que vous attendez, un arbitrage de la plus-value du support est effectué vers le support Euro.
- l'option **«Stop Loss»** vous permet de limiter les moins-values d'un ou de plusieurs supports, en cas de tendance baissière des marchés. Lorsque la valeur du support sélectionné atteint le pourcentage maximum de perte que vous acceptez, un arbitrage de la totalité de la valeur atteinte par le support est effectué vers le support Euro.

La combinaison de ces 2 options, vous permet de faire face aux différents scénarios de marché.

► **Optez ou non pour la garantie complémentaire en cas de décès**

Selon le type de support choisi, votre adhésion peut ponctuellement présenter une valorisation inférieure à vos versements. Si vous choisissez d'investir sur des supports dynamiques avec un certain niveau de risque, vous pouvez, uniquement à l'adhésion, opter pour une garantie décès complémentaire permettant de garantir que le capital versé à vos bénéficiaires en cas de décès ne soit pas inférieur à vos versements. Cette option, accessible uniquement aux adhérents ayant moins de 75 ans, est limitée à 300 000 € de différentiel entre le capital décès garanti et le capital décès versé. Le coût de cette garantie décès complémentaire est détaillé dans la notice d'information du contrat.

ETAPE 4

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICAIRES

Pour désigner le ou les bénéficiaire(s) en cas de décès, vous avez le choix entre 3 types de clause :

- Le conjoint de l'adhérent-assuré, non séparé de corps, ou le partenaire lié à l'adhérent-assuré par un pacte civil de solidarité ; à défaut les enfants de l'adhérent-assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés ; à défaut les héritiers de l'adhérent-assuré.
- Les enfants de l'adhérent-assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut les héritiers de l'assuré.
- **La clause libre** : vous désignez de façon nominative vos bénéficiaires. Nous vous conseillons de désigner chaque bénéficiaire le plus clairement possible (nom, prénom, date de naissance et part du capital allouée) en séparant les bénéficiaires successifs avec la mention "à défaut".

Nous vous conseillons également de terminer la clause par la mention "à défaut mes héritiers" afin de ne pas risquer de perdre les avantages que confère l'assurance-vie.

A tout moment, vous pourrez modifier la clause bénéficiaire.

ETAPE 5

DÉTERMINATION DE VOTRE MODE DE RÈGLEMENT

Pour faciliter vos versements et vos rachats, vous devez désigner un compte externe. Ce compte dont vous devez être titulaire, doit être hébergé en France (hors TOM et Monaco) et être suffisamment provisionné (compte externe désigné).

Pour régler vos versements, deux modes de règlement sont à votre disposition :

- **Le chèque** : émis par l'adhérent et tiré sur le compte externe désigné.
- **Le virement** : émis depuis le compte externe désigné en faveur du compte BforBank indiqué.

ETAPE 6

VALIDATION ET IMPRESSION DE VOTRE DOSSIER D'ADHÉSION

Votre demande d'adhésion signée doit être retournée à BforBank dans un délai de 21 jours maximum accompagnée des pièces nécessaires :

- **Les photocopies de deux pièces justificatives d'identité**
- **Le règlement de votre versement initial**
- **La photocopie du justificatif de domicile**

Vous recevrez un mail de confirmation de votre adhésion. Votre code secret vous sera envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception. A l'aide de votre identifiant client figurant sur la demande d'adhésion et de votre code secret, vous pourrez accéder à votre adhésion sur le site www.bforbank.com.